

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget tenue le lundi **9 mars 2026 à 19 h 30**, à la Salle du conseil située à l'Édifice municipal de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Marc Lavoie	Maire
M.	Marc Côté, conseiller	Siège 1
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M ^{me}	Julie Cloutier, conseillère	Siège 3
M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

Mme Myrienne Bouchard, Greffière-trésorière
Mme Vickie Paradis, Greffière-trésorière adjointe

Absence motivée :

M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
-----------------	------------------------------	---------

À 19 h 31, Monsieur Marc Lavoie, Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 27

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2026
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 RÉOLUTION AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE AUX SERVICES ANIMALIERS AVEC LA SPCA
 - 6.2 ACCEPTATION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION 2025
 - 6.3 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 008 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 26 MARS 2026
 - 6.4 ~~VENTE POUR TAXES 2026~~
 - 6.5 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIERES DES ÉLUS
 - 6.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO442.26 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

7. VOIRIE

7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°442.26
CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
ÉLUS

7.2 ACHAT D'UN COMPACTEUR POUR LES TRAVAUX PUBLICS

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°440.26
RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

8.2 DEMANDE DU PROMOTEUR DU DOMAINE PLEINE NATURE – NOMS
DE CHEMINS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

11. LOISIRS, CULTURE, DÉVELOPPEMENT ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 CONTRIBUTION ANNUELLE – SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT LE
BOURGET

11.2 DEMANDE DE COMMANDITE – CHEVALIERS DE COLOMB DE ST-
AMBROISE

11.3 RENOUVELLEMENT CARTE DE MEMBRE ANNUELLE – SOCIÉTÉ
ALZHEIMER SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

11.4 DEMANDE PSPS – PROJET ASTRONOMIE

11.5 DEMANDE PSPS – AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT AU
SITE DE LA MARINA ET DE LA HALTE-CAMPING

11.6 ACQUISITION D'UNE LAVEUSE À PLANCHER

11.7 DEMANDE DU CLUB D'AÉROMODÉLISME SAGUENAY

11.8 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°441.26
RELATIF À LA TARIFICATION POUR LA LOCATION DE QUAIS À LA
MARINA DE SAINT-CHARLES-DE-BOURGET

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION N°144.26

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Julie Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente
séance en y retirant le point suivant :

6.4 VENTE POUR TAXES 2026

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2026

RÉSOLUTION N°145.26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D' exempter la Greffière-trésorière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2026, dont une copie conforme a été transmise à chacun des membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté, ratifié et approuvé avec modifications à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES

RÉSOLUTION N°146.26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois de février 2026, au montant de 295 550,44 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 90 436,56 \$ totalisant la somme de 385 987,00 \$ soient acceptés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du 25 janvier au 21 février 2026 soient acceptés au montant de 28 733,28 \$;

QUE les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois de février 2026 pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

M^{me} Sylvie Brassard, conseillère, nous informe qu'elle a assisté à une rencontre du conseil d'établissement de l'école. À la suite de cette rencontre, elle a été impressionnée par le fonctionnement de l'établissement. Une information particulièrement intéressante en est ressortie : les membres de l'école ont mis l'accent sur la compétence lecture, ce qui a entraîné une amélioration de 20 % des résultats en lecture au sein de l'école.

Elle nous indique aussi que l'Assemblée générale annuelle (AGA) de la FADOQ aura lieu le 20 avril, un dîner est offert aux membres avant l'assemblée.

Elle mentionne également le Cercle des fermières. Malheureusement, la demande qu'elles avaient soumise au programme Nouveaux Horizons pour célébrer leur 90^e anniversaire a été refusée. Elle fait donc appel à la générosité de la population afin de recueillir des dons et permettre la tenue de l'événement. Un souper est prévu le 23 mai, suivi d'une soirée musicale. Tous les citoyens seront les bienvenus.

M. Michel Néron, conseiller, nous informe que le brunch des pompiers aura lieu le 22 mars 2026 de 8h à 12h. Le coût est de 20 \$ pour les adultes et 10 \$ pour les enfants.

5. CORRESPONDANCE

Bulletin d'informations policières de la MRC du Fjord-du-Saguenay (février 2026)

Demande d'appui reçue de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté.

Courriel reçu du Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean – Mobilisation pour la tarification réduite pour les livres de bibliothèques (Postes Canada)

Courriel reçu du Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean – Bonne nouvelle : le tarif postal réduit pour les livres de bibliothèque est maintenu!

Courriel reçu de la Direction de la gestion stratégique de l'eau (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation) – Votre engagement dans la démarche des PGA-Eau pour une meilleure gestion des actifs.

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RÉSOLUTION AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE AUX SERVICES ANIMALIERS AVEC LA SPCA **RÉSOLUTION N°147.26**

ATTENDU l'entrée en vigueur de la loi provinciale visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, qui ajoute des responsabilités municipales en matière de gestion animalière, notamment concernant la gestion des chiens dangereux et la perception des frais annuels d'enregistrement des chiens;

ATTENDU QUE ces nouvelles responsabilités requièrent une expertise animalière et un savoir-faire spécialisé impliquant un budget important;

ATTENDU QUE la rareté des firmes offrant une expertise adéquate;

ATTENDU QU' à la suite de nombreuses demandes municipales, la MRC du Fjord-du-Saguenay a entrepris des démarches afin d'évaluer la possibilité de requérir régionalement aux services de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) de Saguenay;

ATTENDU QUE la MRC a présenté les grandes lignes d'une offre de service régionale provenant de la SPCA Saguenay au conseil de la MRC lors de son comité de travail du 30 avril 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pris connaissance du projet, de son financement et désire y adhérer afin de profiter d'une couverture adéquate de services animaliers;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Julie Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la conclusion d'une entente relative aux services animaliers avec la SPCA. Cette Entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2

M. Marc Lavoie, maire et Mme Myrienne Bouchard, directrice générale soient autorisés à signer ladite Entente.

6.2 ACCEPTATION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION 2025 **RÉSOLUTION N°148.26**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE conformément à la Politique de travail en vigueur, la Municipalité-de-Saint-Charles-de-Bourget accepte le taux d'indexation de l'indice des prix à la consommation du Québec qui est de 2.4 % en moyenne pour l'année 2025;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget indexe les taux horaires des employés suivants:

Mme Myrienne Bouchard	Mme Vickie Paradis
Mme Virginie Tanguay	Mme Marie-Josée Bonneau
M. Frank Leblanc	M. Nicolas Pelletier
M. Marcel Coulombe	M. Jacques Perron

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à procéder à la modification des taux des différentes échelles salariales contenues dans la Politique de travail;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget indexe de 2.4 % les taux de rémunération imposable et non-imposable des élus municipaux pour l'année 2025;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à procéder aux ajustements de salaires et au versement des sommes dues rétroactivement au 1^{er} janvier 2026.

6.3 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE **RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE** **3 008 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 26 MARS 2026** **RÉSOLUTION N°149.26**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 008 000 \$ qui sera réalisé le 26 mars 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
371.20	785 800 \$
371.20	117 900 \$
437.25	464 000 \$
409.23	1 640 300 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 371.20, 437.25 et 409.23, la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 mars 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 mars et le 26 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. D'ARVIDA-KENOGAMI
1970, BOUL. MELLON
JONQUIERE, QC
G7S 3H1

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QU' en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 371.20, 437.25 et 409.23 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 mars 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

6.4 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS DES ÉLUS

M. Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière dépose les copies des déclarations des intérêts pécuniers des membres du conseil suivants, le tout conformément à la Loi :

M.	Marc Lavoie	Maire
M.	Marc Côté, conseiller	Siège 1
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M ^{me}	Julie Cloutier, conseillère	Siège 3
M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

Les copies desdites déclarations sont conservées aux archives conformément aux règles en vigueur.

6.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°442.26 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS **RÉSOLUTION N°150.26**

M^{me} Janye Tremblay, conseillère, donne avis de motion à l'effet, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n°442.26 relatif code d'éthique et de déontologie des élus;

Conformément à la Loi, la conseillère dépose également le projet de règlement n° 442.26 lors de la présente séance.

7. VOIRIE MUNICIPALE

7.1 PRIME DE SURVEILLANCE POUR LE DÉNEIGEMENT – SAISON 2026-2027-2028 **RÉSOLUTION N°151.26**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget fixe la prime de surveillance pour le déneigement pour les années 2026, 2027 et 2028, correspondant au terme du contrat avec le ministère des Transports du Québec (MTQ), au montant de 154 \$ par semaine;

QUE cette prime est versée au surveillant du 15 novembre au 15 avril de chaque année;

QUE cette décision soit appliquée rétroactivement au 1^{er} janvier 2026.

7.2 ACHAT D'UN COMPACTEUR POUR LES TRAVAUX PUBLICS **RÉSOLUTION N°152.26**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité autorise M. Frank Leblanc, responsable des Travaux publics, à procéder à l'achat d'un compacteur auprès de l'entreprise Robitaille Équipement, au montant de 9 896 \$, plus taxes applicables;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la greffière-trésorière à procéder au paiement de la dépense à même le budget 2026.

8. URBANISME

8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°440.26 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS RÉSOLUTION N°153.26

M. Marc Côté, conseiller, donne avis de motion à l'effet, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n° 440.26 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

Conformément à la Loi, le conseiller dépose également le projet de règlement n° 440.26 lors de la présente séance.

8.2 DEMANDE DU PROMOTEUR DU DOMAINE PLEINE NATURE – NOMS DE CHEMINS RÉSOLUTION N°154.26

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande du promoteur du projet « Domaine Pleine Nature » concernant la proposition de noms pour de nouveaux chemins ainsi que la modification des noms de deux chemins existants;

ATTENDU QUE la désignation et la modification des noms de voies de circulation doivent faire l'objet d'une analyse conformément aux orientations municipales en matière de toponymie;

ATTENDU QU' il y a lieu de soumettre cette demande au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour étude et recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accuse réception de la demande du promoteur du projet Domaine Pleine Nature concernant :

- les noms proposés pour les nouveaux chemins,
- la modification des noms de deux chemins existants ;

QUE ladite demande soit transférée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour analyse du dossier et recommandation au conseil municipal.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU RÉSOLUTION N°155.26

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

- CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;
- CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;
- CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;
- CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;
- CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- QUE la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;
- QUE le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

NIL

11. LOISIRS, CULTURE, DÉVELOPPEMENT ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 CONTRIBUTION ANNUELLE – SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT LE BOURGET **RÉSOLUTION N°156.26**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Julie Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde un montant de 2000,00 \$ à la Société de développement « Le Bourget » pour l'année financière 2026;
- QUE la Municipalité-de-Saint-Charles-de-Bourget autorise la greffière-trésorière à procéder au versement de la contribution.

11.2 DEMANDE DE COMMANDITE – CHEVALIERS DE COLOMB DE ST-AMBROISE
RÉSOLUTION N°157.26

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte d'acheter 2 billets pour le souper Bœuf braisé organisé par les Chevaliers de Colomb au profit d'organisme communautaire;
- QUE les billets seront offerts à la population par tirage. Les citoyens sont invités à suivre la page Facebook de la Municipalité pour obtenir plus de détails et participer au tirage.
- QUE la Municipalité-de-Saint-Charles-de-Bourget autorise la greffière-trésorière à procéder au versement de la contribution.

11.3 RENOUELEMENT CARTE DE MEMBRE ANNUELLE – SOCIÉTÉ ALZHEIMER SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
RÉSOLUTION N°158.26

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU PAR LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget renouvelle sa carte de membre pour la Société Alzheimer Saguenay-Lac-Saint-Jean au montant de 25 \$.
- QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

11.4 DEMANDE PSPS – PROJET ASTRONOMIE
RÉSOLUTION N°159.26

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget désire mettre en place un projet d'astronomie en collaboration avec la Société de développement Le Bourget afin de permettre l'observation du ciel et de favoriser l'accessibilité à des activités scientifiques et éducatives pour la population;

ATTENDU QUE le coût du projet est évalué à 15 000,00 \$ et que la Municipalité sollicite une aide financière représentant 80 % de ce montant, soit 12 000,00 \$, auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

ATTENDU QUE la contribution financière de la Municipalité, soit un montant de 3 000,00 \$, est disponible à même le budget 2026;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet astronomie dans le cadre de la Politique de soutien

aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le projet tel que déposé et à en assumer 20 % des coûts, soit une contribution de 3 000,00 \$;

QUE Mme Virginie Tanguay, Coordonnatrice des loisirs et du développement municipal, soit autorisée à signer tout document relatif à ladite demande.

11.5 DEMANDE PSPS – AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT AU SITE DE LA MARINA ET DE LA HALTE-CAMPING
RÉSOLUTION N°160.26

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget désire procéder à l'aménagement d'un stationnement structuré sur le site de la marina et de la halte-camping de Saint-Charles-de-Bourget, situé en bordure de la rivière Saguenay;

ATTENDU QUE ce site récréotouristique, très fréquenté par les citoyens, les plaisanciers et les visiteurs, ne dispose actuellement d'aucun aménagement formel permettant d'accueillir adéquatement les véhicules des usagers;

ATTENDU QUE le projet vise à créer un espace de stationnement structuré, à délimiter clairement les espaces et, à améliorer la sécurité et la circulation sur le site, ainsi qu'à assurer un accès convivial et organisé aux différentes installations, notamment la descente à l'eau, l'espace vert, l'aire de repos, le quai et la halte-camping;

ATTENDU QUE le coût du projet est évalué à 20 000,00 \$ et que la Municipalité sollicite une aide financière représentant 80 % de ce montant, soit 16 000,00 \$, auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

ATTENDU QUE la contribution financière de la Municipalité, soit un montant de 4 000,00 \$, est disponible à même le budget 2026;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un stationnement sur le site de la marina et de la halte-camping dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le projet tel que déposé et à en assumer 20 % des coûts, soit une contribution de 4 000,00 \$;

QUE Mme Myrienne Bouchard, directrice générale, soit autorisée à signer tout document relatif à ladite demande.

11.6 ACQUISITION D'UNE LAVEUSE À PLANCHER
RÉSOLUTION N°161.26

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de Produits sanitaires Belley pour l'acquisition d'une laveuse à plancher, conformément aux termes et conditions de l'offre déposée en date du 7 novembre 2025;

QUE le montant de 4 848,72 \$ plus taxes applicables soit accepté;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la greffière-trésorière à procéder au paiement de la dépense.

11.7 DEMANDE DU CLUB D'AÉROMODÉLISME SAGUENAY
RÉSOLUTION N°162.26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Club Aéromodélisme Saguenay à faire de Saint-Charles-de-Bourget leur site officiel;

QUE cette entente peut prendre fin à tout moment si la sécurité et la quiétude des gens sont compromises;

QUE cette autorisation soit pour un an.

11.8 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°441.26
RELATIF À LA TARIFICATION POUR LA LOCATION DE QUAIS À LA
MARINA DE SAINT-CHARLES-DE-BOURGET
RÉSOLUTION N°163.26

M^{me} Sylvie Brassard, conseillère, donne avis de motion à l'effet, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n° 441.26 ayant pour objet d'imposer une tarification pour la location de quais à la Marina de Saint-Charles-de-Bourget;

Conformément à la Loi, elle dépose également le projet de règlement n° 441.26 lors de la présente séance.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Nil

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 54 et s'est terminée à 20 h 38.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 38.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée M^{me} Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 9 mars 2026.

M. Marc Lavoie
Maire

M^{me} Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière